

LFPPr	BBG
Loi sur la formation professionnelle	Berufsbildungsgesetz
nLFPr	nBBG
nouvelle Loi sur la formation professionnelle	Das neue Berufsbildungsgesetz

La session d'hiver des Chambres fédérales a pris fin le 13 décembre 2002 avec le vote final sur la nouvelle loi sur la formation professionnelle. Le Conseil des Etats a accepté la loi par 44 voix contre 0. Quant au Conseil national, il l'a approuvée par 171 voix contre 0. ⇨ La loi [http://www.admin.ch/ch/f/rs/c412_10.html] a donc pu entrer en vigueur au **début 2004**. Avec cette nouvelle base légale, **toutes les formations ont pu pour la première fois être assujetties à un même système.**

LACI	AVIG
Loi sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité	Arbeitslosenversicherungsgesetz [www.admin.ch/ch/f/rs/837_0/]

A consulter : www.admin.ch/ch/f/rs/837_0/index.html

LMMT	LAM
Logistique des mesures du marché du travail	Logistik Arbeitsmarktlicher Massnahmen